



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Ce dossier est accompagné du règlement d'attribution des subventions municipales.

NOM DE L'ASSOCIATION :

DESCRIPTIF DU PROJET (SUBVENTION EXCEPTIONNELLE)

Qu'est-ce qu'un projet ?

Un projet peut être :

- une action d'animation, de formation ou de promotion dans les domaines culturels, sportif, touristique, patrimoine,...
- une action dont les frais proviennent d'évènements importants, non récurrents (frais de stage,...).

Quelles sont les particularités d'un projet ?

- 1) Son objet et son financement sont clairement identifiables.
- 2) Sa nature est exceptionnelle et ponctuelle. Son envergure peut être particulièrement importante, nécessitant la mise en place d'une infrastructure nouvelle ou complémentaire par rapport aux activités "normales" et "régulières" de l'association.
- 3) Sa réalisation se fait dans l'année mais peut-être déjà engagée ou lancée.

Présentation du projet (nature, lieu, dates, public concerné, intérêt local) :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION (SUBVENTION EXCEPTIONNELLE)

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achat de matières et marchandises Prestations de services		Vente de marchandises	
Services extérieurs		Cotisations des membres	
Charges de personnel		Subvention commune	
Autres charges gestion courantes		Subvention Etat	
Charges exceptionnelles		Subvention Région	
		Subvention Département	
		Autres subventions	
Total des charges		Total des produits	

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de :

Fait le

A

Signature